

forks and Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest

Voir aux présentes - See herein Montréal Québec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet							
Réhabilitation dépotoir Sambault							
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.				
EF928-172441/A		021					
Client Reference No N° de référence	e du client	Date					
EF928-17-2441		2017-09-19					
GETS Reference No N° de référence	de SEAG						
PW-\$MTC-035-14403							
File No N° de dossier CCC	No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME				
MTC-7-40019 (035)							
Solicitation Closes - L'invitation pren at - à 02:00 PM on - le 2017-09-22			Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE				
F.O.B F.A.B.							
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur				
Lussier, Joël			mtc035				
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX				
(514) 496-3862 ()		() -					
Destination - of Goods, Services, and Destination - des biens, services et co							

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	•			
Raison sociale et adresse du fouri	nisseur/de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorize	d to sign on behalf of Vendor/Firm			
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire e	en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date			
1 -				

Delivery Offered - Livraison proposée



 N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. N° de la modif - Amd. No.

EF928-172441/MTC 021 MTC-035

 N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EF928-172441 MTC-7-40019

La présente modification 021 de l'invitation vise les éléments suivants :

- Rappel sur l'endroit de réception des soumissions
- Nouveaux documents fournis en pièces jointes au devis technique

Rappel sur l'endroit de réception des soumissions

Les soumissionnaires sont invités à prendre note que le bureau de réception des soumissions a récemment déménagé au RDC de la place Bonaventure. TPSGC recevra les soumissions cachetées, en anglais ou en français, à l'adresse suivante :

Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada, Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest, <u>Bureau 1100</u> - face à l'entrée de l'hôtel Bonaventure (proche du portail Nord-Ouest), Montréal, H5A 1L6

Nouveaux documents fournis en pièces jointes au devis technique

En complément de réponse à la question Q87 (voir addenda n°020), un document présentant les l'annexe 39-1 révisée a été ajouté sur le site *achatetventes.gc.ca* pour téléchargement par les soumissionnaires. Ce fichier est nommé :

« R.057854_FR_Annexe_39-1_DT_revision_20170919.pdf »

^{***} Toutes les autres clauses et conditions originales de l'invitation demeurent inchangées ***

Annexe 39.1 - Critères de rejet

	<u> </u>			
	RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES	NORMES/CRITÈR	ES PROVINCIAUX	OBJECTIFS DE REJET
	RCQE ⁽¹⁾	CRITÈRES DI	U MDDELCC ⁽²⁾	OBJECTIFS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ⁽³⁾
Paramètres			de l'eau	LOUVRAGE
	Protection de la vie aquatique	de surface	au Québec	Objectifs de rejet pour l'effluent final
	(Exposition à long terme)	Effet chronique	Effet aigu	
Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ -C ₅₀ (µg/L)	*	200	1,800	-
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (μg/L) Acénaphtène	5.8	38	100	-
Acénaphtylène Anthracène	0.012	*	*	
Benzo(a)anthracène	0.018	*	*	-
Benzo(e)pyrène Benzo(b+j+k)fluoranthène	*	*	*	-
Benzo (c) phénanthrène Benzo(a)pyrène	0.015	*	*	
Benzo(g+h+i)pérylène	*	*	*	-
Chrysène Dibenzo (a,h) anthracène	*	*	*	-
Dibenzo (a,l) pyrène Dibenzo (a,i) pyrène	*	*	*	-
Dibenzo (a,h) pyrène	*	*	*	-
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène Fluoranthène	0.04	1.6	14	-
Fluorène Indéno(1,2,3-cd)pyrène	3 *	12	110	-
Diméthyl-1,3 naphtalène	*	*	*	-
Méthyl-3 cholanthrène Naphtalène	* 1.1	* 11	* 100	-
Phénanthrène Pyrène	0.4 0.025	1.4	4.7	-
1-Méthylnaphtalène	*	*	*	-
2-Méthylnaphtalène Triméthyl-2,3,5 naphtalène	*	*	*	1,000
HAP totaux Composés organiques volatils (COV) (µg/L)	*	*	*	0.018
Benzène	370	370	950	51
Chlorobenzène 1,2-Dichlorobenzène	1.3 0.7	1.3 0.7	220 120	-
1,3-Dichlorobenzène 1,4-Dichlorobenzène	150 26	150 26	100 100	-
Éthylbenzène	90	90	160	-
Styrène Toluène	72 2	72	1,400 1,300	8 -
Xylènes Totaux	*	41	370	-
Chloroforme Chlorure de vinyle (chloroéthène)	1.8	630 930	5,700 8,400	2.4
1,2-Dichloroéthane 1,1-Dichloroéthène	100	100 130	8,200 1,200	37
1,2-Dichloroéthène (cis)	*	620	5,500	-
1,2-Dichloroéthène (trans) Dichlorométhane	* 98.1	1,500 98	14,000 8,500	-
1,2-Dichloropropane 1,3-Dichloropropane	*	230 260	2,000 5,900	15
1,3-Dichloropropène (cis+trans)	*	9	81	-
1,1,2,2-Tétrachloroéthane Tétrachloroéthylène (PCE)	* 110	200 110	910 1,400	4 3.3
Tétrachlorure de carbone	13.3	77 89	690 800	1.6
1,1,1-Trichloroéthane 1,1,2-Trichloroéthane	*	730	3,200	- 16
Trichloroéthylène (TCE) Autres composés organiques	21	21	1,800	-
COMPOSÉS PHÉNOLIQUES (µg/L) 2,4-Dimethylphénol		380	1.200	1
4-Nitrophénol	*	200	1,300 940	-
Phenol 2-Chlorophénol	* 7	450 18	3400 160	
3-Chlorophénol	7	*	*	-
4-Chlorophénol 2,3-Dichlorophénol	7 0.2	15	140	-
2,4+2,5 Dichlorophénol 2,6-Dichlorophénol	0.2 0.2	11	92	-
3,4-Dichlorophénol	0.2	*	*	-
3,5-Dichlorophénol Pentachlorophénol (PCP)	0.2 0.5	* (8)	* (9)	-
2,3,4,6-Tétrachlorophénol	1	1.2 0.38	11 8.5	-
2,3,5,6-Tétrachlorophénols 2,4,5-Trichlorophénol	1 18	2	46	-
2,4,6-Trichlorophénol m-Crésol	18	5	39	
ortho-Crésol	*	82	740	-
para-Crésol Chlorophénols ⁽⁷⁾	*	25 *	230	-
Sommation des composés phénoliques chlorés PHENOLS (mg/L)	*	*	*	-
Phenols totaux	4	0.45	3.4	-
Biphényles polychlorés (BPC) (µg/L) BPC total (sommation des congénères)	*	*	*	3 ⁽¹⁷⁾
DIOXINES ET FURANES (pg/L)				
2,3,7,8-Tetra CDD 1,2,3,7,8-Penta CDD	*	*	*	* *
1,2,3,4,7,8-Hexa CDD 1,2,3,6,7,8-Hexa CDD	*	*	*	*
1,2,3,7,8,9-Hexa CDD	*	*	*	*
1,2,3,4,6,7,8-Hepta CDD Octachlorodibenzo-p-dioxine	*	*	*	*
Tétrachlorodibenzo-p-dioxines total	*	*	*	*
Pentachlorodibenzo-p-dioxines total Hexachlorodibenzo-p-dioxines total	*	*	*	*
Heptachlorodibenzo-p-dioxines total	*	*	*	*
Chlorodibenzo-p-dioxines total 2,3,7,8-Tetra CDF	*	*	*	*
1,2,3,7,8-Penta CDF 2,3,4,7,8-Penta CDF	*	*	*	*
1,2,3,4,7,8,-Hexa CDF	*	*	*	*
1,2,3,6,7,8-Hexa CDF 2,3,4,6,7,8-Hexa CDF	* *	*	*	*
1,2,3,7,8,9-Hexa CDF	*	*	*	*

Annexe 39.1 - Critères de rejet

	RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES NORMES/CRITÈRES PROVINCIAUX		OBJECTIFS DE REJET	
	RCQE ⁽¹⁾	CRITÈRES DU MDDELCC ⁽²⁾		OBJECTIFS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ⁽³⁾
Paramètres		Qualité de l'eau de surface au Québec		
	Protection de la vie aquatique (Exposition à long terme)	Effet chronique	Effet aigu	Objectifs de rejet pour l'effluent final
1,2,3,4,6,7,8-Hepta CDF	*	*	*	*
1,2,3,4,7,8,9-Hepta CDF	*	*	*	*
Octachlorodibenzofurane	*	*	*	*
Tétrachlorodibenzofuranes total	*	*	*	*
Pentachlorodibenzofuranes total	*	*	*	*
Hexachlorodibenzofuranes total	*	*	*	*
Heptachlorodibenzofuranes total Chlorodibenzo furanes total	*		*	*
Équivalence toxique totale ⁽⁸⁾ (TEQ)	*	*	*	15 ⁽¹⁷⁾
Métaux dissous (µg/L)	у			. 15
Aluminium (Al)	100 (4)	87	750	-
Antimoine (Sb)	*	240	1,100	-
Argent (Ag)	0.10	0.1	86,7 ^(6,7)	-
Arsenic (As)	5.0	150	340	-
Baryum (Ba)	*	(6)	(6)	440
Béryllium (Be)	*	757 ⁽⁶⁾	6 810 ⁽⁶⁾	_
Bore (B)	1,500	5,000	28,000	-
Cadmium (Cd)	0.09	(6,7)	(6,7)	-
Chrome (Cr)	8.9	(6,7)	(6,7)	-
Cuivre (Cu)	(5)	(6,7)	(6,7)	9.3
Etain (Sn)	*	*	*	-
Fer (Fe)	300	1,300	*	-
Magnésium (Mg)	*	*	*	-
Manganèse (Mn)	*	(6)	(6)	1900
Molybdène (Mo)	73	3,200	29,000	-
Nickel (Ni)	(5)	(6,7)	(6,7)	52
Plomb (Pb)	7,0 ⁽⁵⁾	26,5 ^(6,7)	681 ^(6,7)	-
Sodium (Na)	*	*	*	-
Sélénium (Se)	1.0	5.0	62	5.0
Zinc (Zn)	30	(6,7)	(6,7)	-
Mercure total (Hg)	0.026	0.91	1.6	-
Autres paramètres inorganiques (mg/L)				
Azote ammoniacal (estival) (N-NH3)	*	(10)	(10)	0.49
Azote ammoniacal (hivernal) (N-NH3)	*	(10)	(10)	0.74
Chlorures	120	230	860	-
Conductivité	*	*	*	(18)
Cyanures totaux (exprimé en CN-)	0.005	*	*	-
Demande biochimique en oxygène 5 jours (DBO5)	*	3	*	-
Fluorures totaux	0.12	0.2	4 *	-
pH in situ (sans unité)	*	<6,5 ou >9,0	(13)	12
Matières en suspension (MES) Nitrates (N-NO3-)	2.9	2.9	*	- 12
Nitrites (N-NO2-)	0.06	(16)	(16)	-
Phosphore total (P)	*	0.03	*	-
Solides totaux dissous	*	*	*	(18)
Sulfates (ES et EP)	*	(4)	(4)	691
Sulfures totaux	*	0.00036(14)	0.0032(14)	-
Dureté (CaCO ₃)	*	*	*	(18)
Température (°C)	L.	Л		Н
Température	*	*	*	30
Toxicité chronique (U.T.c)				
CL50 - 7j (I.C. 95 %) (% v/v) avec le mené tête-de-boule	*	1	*	_
Toxicité aiguë (U.T.a)		•		<u>-</u>
CL50 - 48h (I.C. 95 %) (% v/v) avec Daphnia magna	*	*	1	-
CL50 - 96h (I.C. 95 %) (% v/v) avec truite arc-en-ciel	*	*	1	-
the second secon			•	l-

Légende :

- : Aucun critère disponible actuellement.
- : Aucune valeur disponible ou valeur non retenue.
- U.T.c : Unité de toxicité chronique U.T.a : Unité de toxicité aiguë

Notes :

- andations canadiennes pour la qualité des eaux : protection de la vie aquatique.
- Critères de qualité de l'eau de surface au Québec.
- (3) Objectifs de rejet sélectionnés basés, entre autre, sur les objectifs environnementaux de rejet préliminaires du MDDELCC (Avril 2016).
- (4) Pour ce paramètre, le critère varie avec la dureté et la concentration en chlorures. Voir « Critères de qualité de l'eau de surface au Québec » (MENV 2001).
- (S) Pour ces métaux, le critère augmente avec la dureté. Voir « Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux : Protection de la vie aquatique » (CCME).
- (6) Pour ces métaux, le critère augmente avec la dureté. Voir « Critères de qualité de l'eau de surface au Québec » (MENV 2001).
- (7) Pour ces métaux, le critère diminue avec le facteur de correction appliqué pour convertir le critère de qualité, qui est exprimé en métal extractible total, en métal dissous. Voir "Critères de qualité de l'eau de surface au Québec" (MENV 2001).
- Pour ce paramètre, le critère varie avec le pH selon la formule: e[1,005 (pH) 5,134] / 1000. Voir "Critères de qualité de l'eau de surface au Québec" (MENV 2001).
- ^[9] Pour ce paramètre, le critère varie avec le pH selon la formule: e[1,005 (pH) 4,869] / 1000. Voir *Critères de qualité de l'eau de surface au Québec' MENV 2001).
- 101 Pour ce paramètre, le critère varie selon la température et le pH de l'eau. Voir annexe 2 des « Critères de qualité de l'eau de surface au Québec (MERV 2001).
- (l'îl) e critère de qualité du phosphore total vise à la base à limiter la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques dans les cours d'eau. Le critère de phosphore total est appliqué au cas par cas afin de tenir compte des conditions spécifiques du plan d'eau dans lequel l'eau souterraine fait résurgence. Veuillez consulter la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) du Ministère.
- $^{(12)}$ En eau limpide (i.e. lorsque les concentrations en matières en suspension sont < 25 mg/L), ce critère est défini par une augmentation maximale de 25 mg/L par rapport à la concentration naturelle ou ambiante (non influencée par une source ponctuelle de matières en suspension, par une pluie importante ou par la fonte) selon le contexte.
- $^{(13)}$ En eau limpide (i.e. lorsque les concentrations en matières en suspension sont ≤ 25 mg/L), ce critère est défini par une augmentation moyenne maximale de 5 mg/L par rapport à la concentration naturelle ou ambiante (non influencée par une source ponctuelle de matières en suspension, par une pluie importante ou par la fonte) selon le contexte. En eau turbide (i.e. lorsque les concentrations en matières en suspension sont > 25 mg/L), ce crière est défini soit (en révision); a) par une augmentation maximale en tout temps de 25 mg/L) par rapport à concentration ambiante lorsque cele-ci est de 25 à 250 mg/L; ou b) par une augmentation de 10 % par rapport à la concentration ambiante lorsque celle-ci est supérieure à 250 mg/L. mesurée à un moment donné.
- [14] Ce critère de qualité s'applique à la fraction non ionisée du sulfure d'hydrogène (H2S). Cette fraction peut être estimée à partir du pH moyen du milieu récepteur et de la concentration en sulfures dissous (ou totaux) (exprimée en 8-2) de l'échantillon d'eau. Voir "Critères de qualité de l'eau de surface au Québec" (MENV 2001).
- (15) Ce critère de qualité varie selon les teneurs en chlorures dans l'eau de surface dans laquelle l'eau souterraine fait résurgence. Voir le document Critères de qualité de l'eau de surface disponible sur le site Internet du Ministère et consulter la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE),
- (16) Pour ce paramètre, le critère augmente avec les concentrations en chlorures du milieu aquatique. Voir annexe 8 des « Critères de qualité de l'eau de surface au Québec » (MENV 2001).
- (17) Objectifs basés sur les valeurs limites pour les concentrations totales à l'effluent dans le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (RLRQ, c. Q-
- (18) Aucun OER n'est fourni pour ce paramètre mais un suivi est demandé pour fins d'interprétation de la toxicité.